

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 64

présenté par

M. Aubert, M. Jacob, M. Accoyer, M. de Ganay, M. Fromion, M. Fasquelle, M. Guy Geoffroy,
M. Gorges, M. Guillet, M. Heinrich, M. Herth, M. Hetzel, M. Kossowski, M. Leboeuf, M. Mariton,
M. Martin-Lalande, Mme Pons, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Sordi, M. Straumann, M. Tardy
et M. Tetart

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la limitation de la part du nucléaire dans le mix électrique français.

En effet, limiter celle-ci est un non-sens à la fois économique et stratégique, car cela affaiblira notablement notre indépendance énergétique et la compétitivité de nos centrales à l'exportation.

Ainsi, *l'Autre débat sur la transition énergétique* propose à l'inverse du projet de loi d'acter le principe d'une stabilité du potentiel nucléaire français, symbole d'une énergie « sociale » car protectrice du pouvoir d'achat des Français.